



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
11 février 2015  
Français  
Original : arabe

Assemblée générale  
Soixante-huitième session  
Point 107 de l'ordre du jour  
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité  
Soixante-dixième année

## **Lettres identiques datées du 5 février 2015, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Damas a connu une fois de plus, dans la matinée du 5 février 2015, une journée sanglante et violente : 115 missiles et obus de mortier se sont abattus aveuglément sur la ville, alors que les écoliers et les étudiants s'apprêtaient à gagner leurs écoles et leurs universités et les adultes leur lieu de travail. Par ailleurs, six missiles de calibres divers ont été tirés contre la ville de Lattaquié et neuf contre la ville d'Alep. Ils sont tombés sur les habitations de citoyens paisibles et les écoles et les universités de leurs enfants, ainsi que sur des administrations publiques, des missions diplomatiques et les sièges d'organisations internationales. D'après un bilan provisoire, les attaques ont fait 26 morts et 48 blessés, y compris des femmes, des enfants et des personnes âgées (dont on trouvera les noms dans l'annexe à la présente lettre). L'attaque a également fait des dégâts matériels considérables, dont le montant exact n'a pas encore déterminé.

Le Gouvernement syrien rappelle que le 3 février 2015, le terroriste Zahran Allouche, qui est à la tête de l'« Armée de l'islam », groupe terroriste armé, financé notamment par l'Arabie saoudite avec le soutien de nombre de pays occidentaux, a déclaré dans les médias sociaux que la ville de Damas tout entière était une zone militaire et un théâtre d'opérations et exigé qu'à partir du 4 au matin et jusqu'à nouvel ordre, tous les civils, les membres des missions diplomatiques, les écoliers et les étudiants se tiennent à l'écart des administrations publiques, des postes de contrôle et des véhicules appartenant au régime et s'abstiennent de circuler dans les rues de la ville pendant les horaires de travail.

Le pilonnage par les groupes terroristes armés de Damas à partir de 7 h 30, qui est normalement une heure de grande affluence, révèle la barbarie et la criminalité de ces groupes, que certaines puissances régionales et internationales cherchent à protéger, alors qu'ils devraient répondre de leurs actes et être inscrits sur la liste des entités terroristes mise en place par le Conseil de sécurité, sous prétexte qu'il s'agit de « groupes d'opposition armée modérée ». Quiconque cherche à lutter contre le



terrorisme est en droit de s'interroger sur la logique qui consiste à qualifier ces groupes d'opposition modérée, au vu des crimes qu'ils commettent contre l'humanité et des barrages de missiles qu'ils tirent aveuglément contre la capitale pacifique, faisant des victimes parmi des femmes et des personnes âgées, jusque dans leurs habitations. Certains missiles sont tombés à quelques mètres du siège de l'ambassade d'Indonésie, d'autres sur les facultés de l'éducation et de l'économie de l'Université de Damas, l'école privée Andalos ou ont frappé des enfants et des civils innocents qui dormaient dans leurs lits.

Ces dernières opérations font partie d'une série d'explosions et d'actes de terrorisme, à l'instar de ceux perpétrés dans les provinces d'Alep et de Lattaquié par des groupes terroristes armés tels que Daech, le Front el-Nosra, l'Armée de l'islam, le mouvement Hazm et le Front du Levant, ainsi que d'autres, affiliés à Al-Qaida ou agissant pour le compte de régimes de la région ou d'ailleurs, dont l'Arabie saoudite, Israël, le Qatar et la Turquie, et s'inscrivent dans le prolongement des crimes barbares commis récemment contre les otages japonais Kenji Goto et Haruna Yukawa, qui ont eu la gorge tranchée, et le pilote jordanien Mouaz el-Kasasba qui a été brûlé vif. La Syrie a lancé de multiples mises en garde contre la menace que représentent ces groupes terroristes armés pour la sécurité et la stabilité internationales et régionales et dénoncé le soutien accordé par certains États aux terroristes, dont les répercussions, loin de se confiner à la Syrie, se propageront comme une traînée de poudre à tous ceux qui les soutiennent, les financent et les arment. Les crimes récents qui se sont produits en France et ailleurs confirment le bien-fondé des thèses de la Syrie et la nécessité pour les États du monde entier de coopérer avec elle à la lutte contre le terrorisme.

Au vu de ces crimes barbares commis de façon systématique par des groupes terroristes armés, dont le rayon d'action ne cesse de s'étendre, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général doivent s'acquitter des responsabilités qui leur incombent, condamner ces actes de terrorisme et prendre les mesures qui s'imposent pour coopérer avec le Gouvernement syrien à la lutte contre le terrorisme et amener ces États qui le parrainent à cesser immédiatement de soutenir, de financer, d'armer et d'entraîner ces bandes terroristes armées, qui acquièrent de la notoriété par leur sauvagerie et leur extrémisme aveugle, et à fermer les camps dans lesquels elles s'entraînent. Dans le même temps, il faut agir pour prévenir et arrêter l'afflux de combattants terroristes étrangers en Syrie, conformément aux résolutions des Nations Unies et notamment de la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité qui doit inscrire l'Armée de l'islam, le Front islamique et d'autres sur la liste des entités terroristes.

Les autorités syriennes soulignent que ces actes de terrorisme ne diminueront en rien la volonté du peuple, de l'armée et du Gouvernement syriens de lutter contre les groupes terroristes; le peuple syrien refuse de se laisser gagner par la peur et la terreur qui risquent de paralyser la vie, d'autant qu'il résiste farouchement depuis quatre ans à une campagne intense de terrorisme visant à miner ses valeurs, ses principes, sa tolérance et son existence même.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 107 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(Signé) Haydar Ali **Ahmad**

**Annexe aux lettres identiques datées du 5 février 2015  
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la République  
arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

<i>Province</i>	<i>Nombre d'obus et de missiles</i>	<i>Noms des morts</i>	<i>Noms des blessés</i>
Damas	115 obus	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ghassan Tabbaa</li> <li>2. Abdelrahim Ibrahim</li> <li>3. Mohamed Ghanem Samman</li> <li>4. Melhem Mnaouar</li> <li>5. Wael Hayal</li> <li>6. Khatem Issa</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Haytham Hamoud</li> <li>2. Saleh Aouad</li> <li>3. Talal Aouad</li> <li>4. Sleiman Khneifis</li> <li>5. Asma el-Kharrat</li> <li>6. Ghazal Jouboul</li> <li>7. Mohamed Qadi</li> <li>8. Imad Obeid</li> <li>9. Mohamed Fayyad</li> <li>10. Ghassan Talh</li> <li>11. Ahmed Abdelqader</li> <li>12. Imad Tahhan</li> <li>13. Zarifa Malak</li> <li>14. Saleh Saleh</li> <li>15. Mohamed Khayyat</li> <li>16. Zouheir Hneidi</li> <li>17. Hussein Qaloucha</li> <li>18. Wael Fayyad</li> <li>19. Khaldoun Ouqla</li> <li>20. Maher Saadeddine</li> <li>21. Nabil Ammar</li> <li>22. Ayman Banna</li> <li>23. Khaled Jamil</li> </ol>
Lattaquié	6 missiles	–	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Haytham Nouri Fadel</li> <li>2. Jaoulana Ali</li> <li>3. Mohamed Ali Saghir</li> <li>4. Mohamed Marouf</li> </ol>

---

<i>Province</i>	<i>Nombre d'obus et de missiles</i>	<i>Noms des morts</i>	<i>Noms des blessés</i>
Alep	9 missiles	<ol style="list-style-type: none"><li>1. L'appelé Nachat Abou Saab</li><li>2. Mouhanad Abboud</li><li>3. Ahmed Salmani</li><li>4. Jamil Mleihes</li><li>5. Abdellatif Rihaoui</li><li>6. Abdelhadi Qalaa</li><li>7. Abdelhay Saqqa</li><li>8. Ayman el-Saqqa</li><li>9. Yahia Katouh</li><li>10. Salem Reihaoui</li><li>11. Ahmed Hamcho</li><li>12. Mohamed Debch</li><li>13. Mohamad Joumaa</li><li>14. Mohamed Kadem</li><li>15. Said Moaz</li><li>16. Amer Mohamed</li><li>17. Mohamed Daqqaq</li><li>18. Jassem Ibrahim</li><li>19. Firas Yasin</li><li>20. Mohamed Izzo</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. L'appelé Mohamed Baroudi</li><li>2. L'appelé Mohamed Hajjar</li><li>3. Kaouthar Sleiman</li><li>4. Nour el-Moussa</li><li>5. Amr Omari</li><li>6. Aryan Mohamed</li><li>7. Nazili Osman</li><li>8. Lava Faouzi</li><li>9. Nour Moussa</li><li>10. Jamila Bahij</li><li>11. Wala Fakhour</li><li>12. Abdallah Sarouaji</li><li>13. Sabah Sarouaji</li><li>14. Mohamed Weis</li><li>15. Raed Zoueitar</li><li>16. L'appelé Ahmed Manafikhi</li><li>17. Mostafa Hajj Mohamed</li><li>18. Akram Mahmoud</li><li>19. Wael Daaboul</li><li>20. Kaouthar Sleiman</li><li>21. Mohamed Gheith</li></ol>

---